



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Financement participatif : Coup de Boost Région

Publics concernés

Association , Entreprise

Domaines secondaires

ESS , Économie culturelle , Environnement

Date de fin de publication

31 décembre 2025

La Région Nouvelle-Aquitaine, en collaboration avec la plateforme de financement participatif J'adopte un projet, met en place le dispositif d'abondement participatif pour soutenir les projets d'économie sociale et solidaire (ESS) répondant aux ambitions de la stratégie Néo Terra.

Objectifs

L'objet principal du dispositif est de donner aux habitants, aux collectivités et EPCI, ainsi qu'aux acteurs privés, la possibilité d'agir ensemble pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire Nouvelle Aquitaine. Le dispositif entend mobiliser ces différents acteurs pour que chacun participe, à sa mesure, au développement des projets de leur territoire.

En résumé, l'abondement participatif s'appuie sur 2 objectifs :

mobiliser l'épargne citoyenne pour les structures de l'Économie Sociale et Solidaire et offrir aux porteur·se·s de projets de nouvelles sources de financement. compléter l'offre de financement locale en dons et subventions, en s'inscrivant dans une dynamique collective, pour co-construire les projets avec les différents partenaires.

Bénéficiaires

Seuls les porteurs de projets, dont les statuts relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire tels que définis par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, sont éligibles à l'abondement régional, prioritairement:

- Les associations régies par la loi de 1901,
- Les coopératives,
- Les entreprises solidaires avec l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale),
- Entreprises adaptées et ESAT,
- Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Montant

Au cours d'une campagne de financement participatif, les dons des citoyens sont multipliés par le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine. L'effet multiplicateur pourra aller de 2 à 6 en fonction de la somme mobilisée par projet et du nombre de partenaires associés en co-abondement.

Engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine pour des montants allant de 2500€ à 10 000€ selon la typologie de votre projet :

- Projet classique de l'ESS : 2 500€, soit 1 euro citoyen / 1 euro Région
- Projet phare NEOTERRA : 10 000 €, soit 1 euro citoyen / 3 euros Région
- Projet de Tiers-lieux* : 5 000 €, soit 1 euro citoyen / 1 euro Région

Le versement de l'abondement est soumis à l'atteinte de l'objectif à 100% sur la campagne de financement participatif suivant le principe du « tout ou rien » et uniquement pour des dépenses d'investissement.

Critères de sélection

Afin de garantir aux citoyens la viabilité et le sérieux des projets présentés, les porteurs-de projet devront s'inscrire dans un parcours d'accompagnement auprès des acteurs de l'accompagnement et du financement de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS, URSCOP, Coopérative des Tiers Lieux, France Active Nouvelle Aquitaine, INAE, incubateurs ESS, etc...); la capacité des projets à mobiliser une communauté de citoyens sera analysée.

Le dispositif s'adresse aux projets portés exclusivement par des structures de l'ESS dont le siège social est en Nouvelle-Aquitaine. Ils devront s'inscrire dans les orientations de la politique régionale ESS et être en lien avec la feuille de route Néo-Terra et le nouveau SRDEII.

Sont concernés les projets souhaitant être soutenus dans une phase d'amorçage, de création, de développement ou de mise en place d'un nouveau projet et relevant des thématiques suivantes :

- Innovation sociale ;
- Tiers-lieux ;
- Ambition Néo-Terra ;
- Alimentation durable ;
- Mobilité durable ;
- Zéro déchet ;
- Engagement citoyen pour la transition écologique ;
- Habitat et construction durable ;
- ...

Liste non exhaustive

Pour rappel, les dépenses présentées des projets ne doivent pas bénéficier d'un financement en cours par la Région.

Comment faire ma demande ?

Les porteurs de projet candidatent via le formulaire en ligne de l'appel à projet.